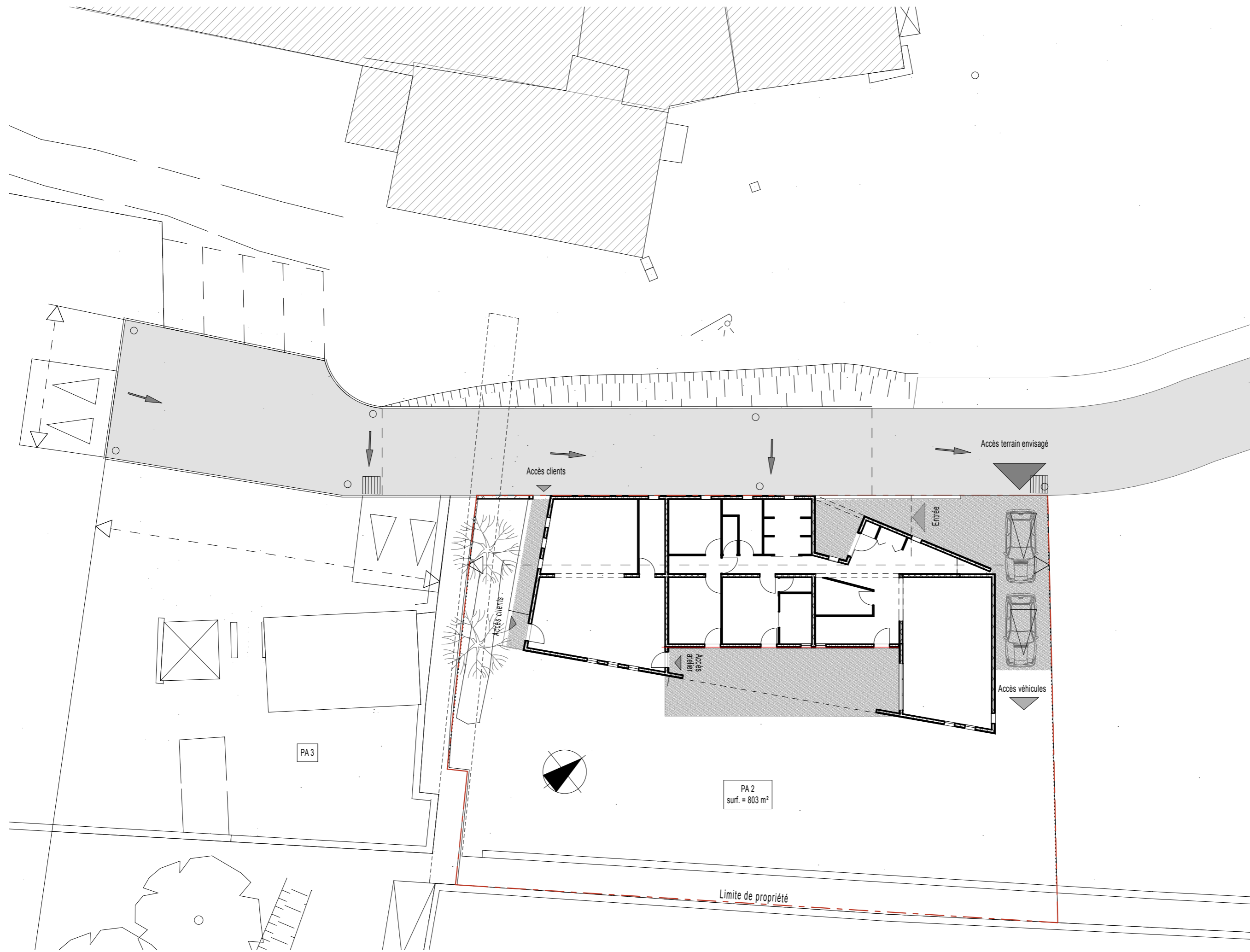


Ces plans sont destinés uniquement au dossier de DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE. Ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme des PLANS D'EXECUTION et ne sauraient engager la responsabilité du Maître d'Oeuvre en cas d'utilisation pour l'exécution des travaux. Le Maître d'Ouvrage devra obligatoirement se soumettre aux règles et lois du bâtiment en vigueur lors de la construction de son ouvrage et plus particulièrement aux dispositions des règles parasismiques.

1:200



PLAN DE MASSE 1/200

MME TORTEL & M. POUCHAIN

Quartier Fabrès
26220 DIEULEFIT

MME TORTEL & M. POUCHAIN
Allée des rossignols
26220 DIEULEFIT

TEXUS
ARCHITECTES

2, RUE DES FRÈRES MONTGOLFIER / 28400 CREST
TEL 04 75 25 50 82

APD 12-002

1:200
MASSE 200

CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE